

ABONNEMENT
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS
 Annonces, la ligne . . . 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75
RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 JUIN

A LA CHAMBRE

Les citoyens Dupuy et Lyonnais, dont la compétence en matière militaire est, comme on sait, des plus remarquables, ont voulu dire hier, à la Chambre, leur mot sur le projet relatif à la désorganisation de l'armée.

Ces messieurs ont négligé de s'occuper des détails techniques. Ce sont là, à leurs yeux, détails insignifiants.

Ils ne sont pas de ces esprits étroits qui pensent que l'armée a été créée pour assurer la sécurité et la grandeur de la patrie. Elle a une raison d'être bien autrement sérieuse et une mission bien autrement glorieuse, l'armée française. Elle a été instituée pour faire triompher les principes démocratiques. Là est la seule victoire qu'elle ait le droit d'ambitionner.

Quand ils prononcent ces mots sacrosaints : *Égalité de tous les citoyens devant la caserne*, le citoyen Dupuy a la voix grave, et son copain Lyonnais le geste solennel. C'est qu'ici cette formule a une signification particulièrement importante. Par un miracle de synonymie elle veut dire : *Incorporation des séminaristes*.

Les deux Carnot reconnaissent bien qu'on ne pourra maintenir sous les drapeaux la totalité du contingent. Ils sont obligés de déclarer que, nonobstant les renvois anticipés, l'application de la nouvelle loi imposera au Trésor, déjà si obéré, des dépenses nouvelles.

Mais ils tiennent ces inconvénients pour fort légers vis-à-vis de cet avantage immense : l'incorporation des « calotins ».

Il leur faut une armée démocratique. Or une armée démocratique est celle qui est destinée à combattre non pas les Prussiens, mais les catholiques français.

Chose singulière, il paraît que pour rendre l'armée démocratique il importe d'y introduire l'élément ecclésiastique.

Au nom de la démocratie, on chasse le

prêtre de l'école et de l'hôpital. Au nom de la démocratie, on veut le faire entrer de force dans les casernes.

Ne vous récriez pas, la contradiction n'est qu'apparente. On met en œuvre des moyens fort divers, mais pour atteindre le même but : la déchristianisation de la France.

Toute la loi est là, s'est écrit cyniquement M. Loiseau, rapporteur de la commission. C'est aussi l'opinion de M. Dupuy, de M. Lyonnais et de la grande majorité des républicains.

LA LOI MILITAIRE

La discussion de cette loi a été ouverte, avons-nous dit, par un magnifique discours de M. le comte de Martimprey, fils de l'ancien gouverneur des Invalides.

L'orateur a fait partager à ses collègues et au public des tribunes les émotions et les angoisses de son patriotisme. Il considère, en effet, que la loi nouvelle présente les plus grands dangers, parce qu'elle est mauvaise en elle-même et parce que jamais moment ne fut plus mal choisi pour reconstruire sur des bases absolument nouvelles les institutions militaires en France.

Tout le monde à la caserne pendant trois ans. Pourquoi cela ? Parce qu'il faut que l'artiste, le professeur, l'homme de lettres, le mathématicien, expie la supériorité de leur éducation, de leur intelligence ou de leur fortune. Ce sont des lumières qui offusquent les yeux sincèrement démocratiques. On compte que trois ans de caserne les éteindront.

Mais, par dessus tout, avant l'homme de science et l'artiste, il y a le prêtre qui est visé par la loi.

L'on peut dire qu'elle n'a été faite que pour arriver à l'incorporation des séminaristes. Les instituteurs, les élèves de nos grandes écoles ont été sacrifiés, parce qu'on ne pouvait pas prendre les séminaristes seuls.

Pour satisfaire cette stupide, mais implacable haine, nos politiques n'hésiteraient

pas, s'il le fallait, à tuer l'âme même de la France.

Incident

Pendant que M. de Martimprey était à la tribune, il s'est produit un incident que l'on ne retrouvera ni au compte rendu analytique ni au compte rendu officiel.

Le voici succinctement rapporté :

M. le comte de Martimprey. — Après nos armées de première ligne, tombées sous des fautes de direction, nos jeunes réserves ont été vaincues à leur tour, malgré des efforts héroïques, par des masses ennemies mieux organisées, mieux instruites et mieux disciplinées.

M. Labordère. — Et mieux commandées aussi.

M. le comte de Martimprey. — J'ai dit par des fautes de direction.

M. Labordère. — Et moi je dis par des masses ennemies mieux commandées. (Très bien, très bien, à gauche.)

Voix à droite. — C'est ce qu'a dit l'orateur.

M. Paul de Cassagnac. — S'il n'y avait que vous pour commander, Monsieur Labordère, on n'irait pas loin. (Rires à droite.)

M. Labordère. — Il ne s'agit pas de moi, mais des généraux que vous avez contribué à faire nommer et qu'on a vu à l'œuvre. (Très bien, très bien à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. — Nous voulons des généraux qui ne fassent pas de politique.

M. Labordère. — Je n'en ai pas fait ; on a voulu m'en faire faire et je m'y suis refusé. (Applaudissements à gauche.)

M. le président. — Monsieur de Cassagnac, à tous propos vous faites la leçon à vos collègues, je ne puis le tolérer.

M. de Cassagnac. — Ce n'est pas moi qui ai interrompu le premier.

M. le président. — Peu importe que vous ayez interrompu ou non le premier. Vous avez interrompu et je ne saurais tolérer que vous fassiez ainsi la leçon à vos collègues.

M. de Cassagnac. — Je ne donne pas de leçons et je n'en accepterai de personne.

M. le président. — Pas même du président ?

M. de Cassagnac. — Non.

M. le président. — Qui aurait donc ici le droit de faire la leçon, si ce n'est le président de la Chambre ?

M. de Cassagnac. — Je le répète, je n'en accepterai de personne.

M. le président. — Eh bien ! je vous rappelle à l'ordre.

M. de Cassagnac. — Ce n'est pas une leçon, cela. On nous avait dit qu'il n'y avait plus de pions ici. (Bruit à gauche.)

A la suite d'explications courtoises et privées échangées entre M. Floquet et M. de Cassagnac, le rappel à l'ordre a été retiré et l'incident supprimé au compte-rendu.

Nous ne tenons pas la loi militaire

La discussion, en effet, promet d'être longue ; aussi, pour obtenir plus vite le vote de la loi, les républicains ont-ils l'intention de demander l'urgence après la clôture de la discussion générale.

L'urgence aurait pour résultat de supprimer la seconde délibération et par conséquent de hâter beaucoup le vote définitif. Si le gouvernement appuie l'urgence, il est sûr de l'obtenir, mais peut-être aura-t-il le sentiment patriotique assez élevé pour combattre cette mesure.

Tout esprit de parti mis à part, il est évident que la refonte complète de notre organisation militaire embrasse des questions très graves et très complexes ; il importe donc de les étudier à fond, avec toute la réflexion, toute la maturité que comporte la grandeur des intérêts en jeu.

Admettons cependant que par une coupable concession à l'esprit sectaire, le gouvernement laisse voter l'urgence, l'application de la loi reste encore très éloignée. Le texte en discussion est fort étendu ; le nouveau ministre ne partage pas, sur plusieurs points, les idées de son prédécesseur, ni celles de la commission ; dans la Chambre, à gauche comme à droite, les avis diffèrent sur de nombreux articles, la discussion sera donc très longue. Nous voici au mois de

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN !

PAR JACQUES BRET

III

Le jour était encore incertain lorsque Irène s'éveilla. Une vision rapide de la puszta se présenta de suite à son esprit. Elle pensa qu'elle devait y passer la journée qui commençait, et la plaine, avec ses lointains, flotta un instant devant ses yeux. Qui ne connaît ces mirages du réveil, quand notre imagination a été fortement touchée ? Irène traça en elle-même le plan de la course qu'elle allait faire et rêchit sur le but de ce voyage ; sa nature énergique et sérieuse aimait à prévoir d'avance les événements et à s'y préparer.

Puis elle se leva et s'habilla. Quand elle fut prête, elle se mit à regarder les arbres du parc, qui s'éclairaient des premiers rayons du soleil, trouvant l'heure trop matinale pour aller embrasser son père. D'ailleurs, elle avait longtemps causé avec lui, la veille au soir, de la réunion projetée.

Bientôt elle aperçut dans l'avenue trois cavaliers qui arrivaient au château. Elle reconnut André,

Elisabeth et Georges et, descendant à la hâte, elle les reçut comme ils arrivaient au bas de la terrasse. Sans bruit, pour ne pas troubler le sommeil de Karadyoni, ils se saluèrent avec de gais sourires, pleins de promesses et d'espérances.

Irène monta sur Dorello, ils s'élançèrent tous quatre dans les allées, à fond de train, selon le mode de départ hongrois. A les voir ainsi, emportés dans un tourbillon, on eût cru voir passer les génies de la jeunesse et de l'avenir.

Au milieu du château, une fenêtre s'était silencieusement ouverte, et le vieux magnat, enveloppé d'un large vêtement aux couleurs orientales, s'était avancé sur le balcon de pierre. Il les suivit du regard, pendant que son front, chargé de pensées, se couvrait d'un nuage ; et quand ils eurent disparu au loin sur la route blanche :

— Qu'ils sont heureux ! murmura-t-il.
 Puis il ferma la fenêtre et resta, solitaire, dans les vastes appartements.

La petite troupe franchissait rapidement les distances ; les quatre jeunes gens avaient donné cours à leur gaieté et échangeaient des paroles joyeuses, accompagnées par le bruit sourd du sabot des chevaux. Derrière eux venait Kouski, qui les suivait avec son habituelle gravité.

Irène était animée ; sa voix dominait le bruit de la course, ses yeux brillaient, son teint était éclatant. Comme l'air était vil, les deux jeunes filles s'étaient

enveloppées de ces pelisses qui sont une des richesses du costume national. Celle d'Irène était d'astrakan noir, attachée avec des agrafes d'or et chamarrée d'arabesques rouges ; celle d'Elisabeth était de peau d'agneau, blanche et floconneuse, avec de gracieuses applications de cuir jaune et des fermoirs d'argent. Ainsi enveloppée, son cou élançait sortant de ces molles fourrures, elle ressemblait à ces nuages au duvet de cygne qui passent dans le ciel quand il est bleu.

André Dienyi était sans cesse occupé de la réunion à laquelle ils se rendaient. Ses pensées l'y ramenaient malgré lui, malgré la séduction jalouse de cette matinée de voyage ; dans son âme imprégnée de bonne heure de bras armés patriotiques, il entendait chanter des refrains de bataille, il voyait passer l'éclair du combat et, sûr qu'Irène le comprenait, il se pencha vers elle, et lui dit, tout en courant, ces vers de Petöfi :

Cette nuit j'ai rêvé de guerre.
 De guerre comme aux temps anciens !
 Pour y convier les fidèles Hongrois,
 Les puissances des airs promenaient le sabre rouge !

Irène, toute prête à répondre, se tournait déjà de son côté pour répéter la seconde strophe de cette chaude poésie, lorsqu'elle aperçut, venant à eux sur la route, un cavalier suivi de deux domestiques à cheval. Elle fit les yeux sur lui, fronça le sourcil et dit entre ses dents :

— C'est mon cousin Pierre Darag.

Il approchait, il ne quittait pas du regard le groupe où était Irène, il avait l'air de chercher à s'expliquer la cause de ce voyage matinal. C'était un grand jeune homme au teint pâle, d'une tournure élégante, d'une physionomie un peu terne et voilée. Irène éprouvait de l'irritation à le rencontrer en ce moment.

André, qui l'observait, vit qu'elle devenait sombre. Un sentiment instinctif lui fit deviner qu'il était en face d'un danger. Il poussa son cheval à côté de la jeune fille et se tint fixement tout près d'elle. Irène, un peu étonnée, le regarda. Il la dominait de sa haute taille, il la protégeait de ses yeux qu'une vague inquiétude éclairait de leurs mobiles.

Tous les chevaux s'arrêtèrent lorsque le comte Darag arriva en face du petit groupe. Il descendit lentement, s'approcha de sa cousine et lui prit la main qu'il baisa. Puis il salua Elisabeth et les deux jeunes gens.

— Comment, vous partez, Irène ? demanda-t-il.

— Je suis obligée de m'absenter, mon cousin, dit-elle froidement. Je le regrette, puisque je vois qu'en ce moment même vous venez à Bangor... Mais nous ne comptons pas sur vous aussi tôt.

— Je me suis hâté d'arriver... Je pensais vous trouver au château avec le comte Karadyoni.

— Je ne rentrerai que ce soir, mon cousin,

juin, la Chambre n'a plus qu'un mois et demi à siéger, au maximum, et la discussion sera interrompue sous divers prétextes, lois urgentes, interpellations, congés, etc.

Nous serions très surpris que la discussion fût terminée avant les vacances. A la rentrée, la Chambre devra s'occuper du budget, toute affaire cessante. Il est probable que le ministère sera renversé en novembre ou en décembre.

— Pourquoi? d'irez-vous.

— Parce que c'est l'usage. Tous les ans, à la rentrée d'hiver, sous un prétexte ou sous un autre, la Chambre renverse le Cabinet. C'est un fait d'expérience.

Que fera de la loi le ministère nouveau? Il la retirera, ou tout au moins la modifiera.

Mettons les choses au pire, le Ministère est maintenu, la loi votée par la Chambre; elle va au Sénat, qui lui n'est pas pressé. A la Chambre haute il y a nombre de gens compétents qui critiqueront, corrigeront, remanieront le texte adopté par les députés. Les adversaires de la loi y sont nombreux, habiles, éloquentes, la discussion traînera en longueur.

La loi, fortement amendée, reviendra devant la Chambre; à quelle époque? Il serait impossible de préciser. La Chambre acceptera-t-elle les modifications introduites par le Sénat? Ce n'est pas sûr. La discussion recommencera avec passion, et d'ici là le Ministère aura été changé une fois ou deux.

Ne nous inquiétons donc pas outre mesure, combattons pied à pied, et laissons faire le temps et Dieu.

LE TRAC DE M. GRÉVY

M. Grévy, président de la République, s'est dispensé pour la première fois d'assister aux courses du Grand Prix de Paris.

Il n'était pas malade. Il n'était point préoccupé par les négociations de la crise ministérielle. Qu'avait-il donc? M. Grévy avait le trac. Oui, le Président a eu peur d'être sifflé. Et cette peur, à ce qu'il paraît, était absolument justifiée. Il allait en effet quitter l'Élysée pour aller aux courses, lorsque, dit la *Lanterne*, M. Rouvier accourt tout essoufflé: « Rentez chez vous, monsieur le Président, bien vite; la police m'annonce que le général Boulanger, en tenue civile, dans un coupé, les vitres levées, se rend aux courses. Il sera reconnu, acclamé; vous serez sifflé, hué, conspué! Hâtez-vous de vous cacher et restez en compagnie de Bibé, votre canard! »

Et le chef de l'État a obéi. Il s'est caché. Quel prestige!

Et pourtant, pour le préserver des étreintes des manifestants, la tribune de M. Grévy était gardée militairement.

La *Lanterne* ne peut s'empêcher d'écrire à ce sujet:

« Oui, — nous rougissons de honte d'avoir à l'avouer — l'homme qui est à la tête d'une nation comme la France, a eu peur!

» M. Grévy, président de la République, a fait ce que le prince le plus lâche n'a jamais osé faire — même quand il se savait menacé d'un attentat.

reprit-elle vivement, en appuyant sur les mots avec un secret plaisir... Mais mon père est chez lui, il va vous recevoir, et demain...

— Demain, je vous verrai, j'espère... Vous ne faites pas de semblables promenades tous les jours?

— J'en fais souvent, répondit-elle, en reprenant sa gaieté à mesure que le jeune Croate prenait de l'humeur, mais j'y renoncerais pendant votre séjour.

Elle jouit un instant de son air troublé et ajouta d'un ton moitié sérieux, moitié railleur:

— J'ai plaisir à causer avec vous, Pierre, mais nos chevaux sont impatients... On dirait qu'ils savent comme nous la longue route qu'ils ont à faire.

— Au revoir donc, ma belle cousine.

— Au revoir.

Et lançant Dorello d'un petit coup de cravache, elle bondit en avant pendant qu'elle envoyait de la main, à son cousin, un léger signe d'adieu.

Ses compagnons levèrent leurs chapeaux et la suivirent. Le comte Darag resta seul sur la route au milieu d'un nuage de poussière.

(A suivre.)

» Quand un souverain quelconque suit que sur sa route il doit trouver une machine infernale, il sort quand même.

» Le prince qui agirait autrement serait déshonoré.

» M. Grévy pourtant n'avait à craindre ni machine infernale, ni pistolets, ni poignards. Il savait qu'on avait organisé autour de sa tribune un service de police formidable: quatre commissaires de police, sans compter les officiers de paix, les agents, la garde républicaine et des détachements de ligne.

» Néanmoins, M. Grévy s'est enfermé à l'Élysée, a fait doubler les postes, et à cette heure encore, il tremble de frayeur!

A notre avis, le préfet de police s'est montré fort mauvais courtisan en cette occasion. Estimer que M. Grévy, deux fois élu par le congrès, soit impopulaire au point de provoquer les sifflets sur son passage, c'est une supposition qui nous semble friser le contraire du respect.

Quant à M. Grévy, si nous admettons qu'il ait eu le trac, nous n'admettons point qu'il ne l'ait point surmonté.

Il y a un courage qui ne doit jamais faire défaut à celui qu'on appelle le chef de l'État: c'est le courage de paraître en public. Le devoir de M. Grévy était d'affronter les sifflets.

Et si vraiment il était impopulaire avant les courses de dimanche, comme l'a cru le préfet de police, il l'est devenu deux fois plus à la suite de son trac.

Le ridicule, en effet, est une des choses qui, en France, ne se pardonnent pas.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

L'ÉLECTION DIRECTE DU SÉNAT

Les politiciens des gauches avancées ne dormiraient pas tranquilles si l'agitation politique ne se faisait sentir dans le Parlement. L'ex-major Laborière a soulevé un nouveau lièvre. Le Sénat, il ne faut pas l'oublier, est devenu « l'ennemi » pour les radicaux. Aussi se propose-t-on, en attendant qu'on puisse le supprimer, de l'émonder autant que faire se pourra. C'est le but qu'a visé M. Laborière en demandant que le renouvellement prochain du tiers sénatorial soit fait par le suffrage universel direct, non par le suffrage restreint.

Persuadés qu'ils ont en mains, pour cette prochaine campagne électorale, les atouts les plus avantageux, les radicaux de l'extrême-gauche ont accueilli avec enthousiasme cette proposition.

La gauche radicale, sondée sur ses intentions, a paru enchantée de se faire une arme de la proposition Laborière contre le cabinet.

Aussi affirme-t-on déjà qu'à peine mise au monde, la proposition Laborière va être déposée au nom de la gauche radicale et de l'extrême-gauche; de plus, l'urgence en serait demandée. Nous croyons que c'est aller un peu vite en pareille besogne; ne faut-il pas que la presse radicale prenne du moins le temps d'agiter l'opinion sur ce nouveau *casus belli* contre le gouvernement?

AU TONKIN

Les journaux ont dénoncé, ces jours derniers, l'existence d'un rapport médical du docteur Dujardin-Baumetz qui contient, paraît-il, des informations alarmantes sur l'état sanitaire de nos troupes en Annam et au Tonkin. On ne compterait pas moins de 3,000 hommes atteints de la dysenterie. Désireux d'être exactement renseignés sur la valeur de ces bruits inquiétants, certains députés manifestent le projet d'interroger à ce sujet le gouvernement.

Pour couper court à ces rumeurs, la véritable *Agence Havas* a reçu à point la dépêche suivante d'Hanoi, 6 juin:

« Le bruit, répandu à Paris, d'une recrudescence de troubles au Tonkin, est dénué de fondement. La situation, au contraire, s'est notablement améliorée et les faits de piraterie sont moins nombreux que précédemment.

» La santé du résident général, M. Bi-bourg, est excellente. »

Au ministère des affaires étrangères et au ministère de l'intérieur, on nie formellement, comme le bruit en a couru, que la situation générale du Tonkin et l'état sanitaire se soient aggravés. On déclare, au contraire, qu'il y a une amélioration.

LA MALLE D'UN ESPION ALLEMAND

Lors du naufrage de la *Champagne*, les bagages des passagers avaient été envoyés au Havre et déposés sous une tente de la Compagnie transatlantique.

Parmi les malles qui n'ont pas été réclamées et qu'on a ouvertes vendredi s'en trouvait une appartenant à un officier de l'armée allemande qui n'osa se noyer et dans laquelle on a découvert quantité de plans et de croquis de nos principales places fortes et frontières ainsi que des documents d'une grande importance et qui contiennent de vrais renseignements.

On écrit d'Allemagne à l'Agence libre:

« Bien que satisfait du départ du général Boulanger, le cabinet de Berlin a fait encore des efforts pour obtenir la retraite du général du service actif.

» Dans les sphères bien renseignées de Berlin, on prétend que ces tentatives auraient été accueillies favorablement dans un certain monde influent à Paris. »

INCENDIE A L'HÔTEL-DE-VILLE D'ELBEUF

Rouen, 7 juin. — Un incendie a éclaté dans l'après-midi d'hier dans les combles de l'Hôtel-de-Ville d'Elbeuf.

L'alarme ayant été donnée aussitôt, les pompiers et la troupe accoururent et purent arrêter le progrès du fléau.

Les appartements situés dans les combles ont été détruits. La bibliothèque et les archives ont pu être sauvées.

M. Desmier, juge de paix, et M. Lequeu ont sauvé la femme du commissaire central, qui s'était évanouie dans sa chambre.

Un jeune homme de 18 ans, en travaillant au sauvetage des archives, a été presque asphyxié, et malgré les soins qui lui ont été donnés son état est grave.

Les dégâts matériels s'élèvent à 200,000 francs environ.

L'ESTAMPILLE DE L'ÉTAT

Sous ce titre, on lit dans l'*Intransigeant*:

« Les opportunistes du ministère, grands amis de M. Pasteur, n'ont pas perdu de temps: le *Journal officiel* publiait hier le décret par lequel l'institut Pasteur est reconnu comme établissement d'utilité publique.

» Il faut que ces gens soient doués d'un aplomb qui dépasse tout ce qu'on pouvait rêver. Comment! à l'heure où la méthode Pasteur est suspectée de toutes parts; alors qu'il est prouvé par les faits que les « inoculations intensives » ont donné certainement la rage à des malheureux qui en sont morts; alors que les assertions du savant docteur Pater n'ont pas été réfutées, et que le gouvernement anglais a déclaré à la Chambre des communes qu'il refusait de créer un établissement semblable, parce que la valeur de la méthode n'était nullement démontrée, nos ministres, tranchant la question, malgré leur incompétence notoire, donnent l'estampille de l'État à l'établissement Pasteur et à la doctrine contestée, la garantie gouvernementale!

» Ils encourent une grave responsabilité. Mais que leur importe! Ils en ont bien vu d'autres, et rien n'arrête les Gusman de l'opportunisme! »

Vraiment, l'estampille de l'État vous déplaît!

On ne l'aurait pas cru à votre manière de défendre le monopole de tous les enseignements.

L'État de votre Démocratie estampille tout, la Science, la Théologie, l'Histoire, la Philosophie.

L'État républicain décrète la vérité et poursuit de pénalités la vérité telle que l'entendent ses adversaires.

Ayant supprimé Dieu, il a inventé l'État, souverain absolu de nos esprits, de nos consciences.

Ayant supprimé la Liberté, l'État a imaginé l'Estampille souveraine absolue.

Les Boulangistes

Rendant compte de la manifestation qui a eu lieu devant l'Opéra après le départ de M. Boulanger du ministère, un journal disait:

La *Marseillaise* alterna avec la rengaine En

revenant de la revue et le Chant du Départ avec cette improvisation sur un air de café-concert bien connu:

C'est Boulange, lange, lange,
C'est Boulanger qu'il nous faut.

Le *Cri du Peuple* a contrefait cette chanson de Boulanger. Voici le morceau qu'il propose à ses amis pour foire la contre-partie des Boulangistes.

Air: « C'est la poire! »

Badauds, qui, devant un sabre
Vous courbez sur les chemins;
Qui, lorsqu'un cheval se cabre,
Applaudissez des deux mains;
Moutons d'Panurge qu'on mange,
Chantez tous, chantez bien haut;
Oh! oh! oh! oh!

C'est Boulange, lange, lange;
C'est Boulanger qu'il vous faut! (Bis)

Bourgeois, amants d'un panache,
Auxquels il faut un vainqueur;
Vils esclaves qu'on attache
Au char du triomphateur;
Comme un bébé dans son lange,
Jouez avec ce fourreau;
Oh! oh! oh! oh!

C'est Boulange, lange, lange;
C'est Boulanger qu'il vous faut! (Bis)

Bons électeurs de la Chambre,
Plus bêtes que des Hurons,
Qui chantiez, avant décembre:
« Napoléon!... nous l'aurons! »
Dans notre pays, tout change,
Mais il reste le gozo,
Oh! oh! oh! oh!

C'est Boulange, lange, lange;
C'est Boulanger qu'il vous faut! (Bis)

Déroulés du Banquisme
Qui, debout sur vos perchoirs,
Vendez du patriotisme
Comme une pâte à rasoirs;
Qua chacun de vous se range
A l'ombre de ce drapeau;
Oh! oh! oh! oh!

C'est Boulange, lange, lange;
C'est Boulanger qu'il vous faut! (Bis)

Remparts de la bourgeoisie,
Radicaux, intransigeants,
Qui, sur le peuple en furie,
Faites ruer vos agents.
Vous que le pouvoir dérange,
Floquet, Granet, Clémenceau;
Oh! oh! oh! oh!

C'est Boulange, lange, lange;
C'est Boulanger qu'il vous faut! (Bis)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 juin.
Le marché de nos rentes a conservé dans cette séance les mêmes dispositions: 3 0/0, 81.97; 4 1/2 0/0, 108.95.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1.380. Les obligations foncières et communales ont toujours un bon courant d'affaires. Les capitaux de l'épargne se portent avec empressement sur cette valeur qui n'étant pas dans la spéculation sont à l'abri des surprises du marché. Les Bons de presse sont demandés à 22 fr. Le premier tirage aura lieu le 15 courant.

L'action de la Société Générale est toujours très ferme à 455; les transactions sur le marché du comptant ont toujours bonne allure.

La Banque d'escompte est demandée à 467. Il faut voir à bref délai un niveau plus élevé sur ce titre qui doit rapidement atteindre le pair.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 600.

L'action de Panama est très ferme à 400. Les obligations des diverses séries sont très demandées, surtout celles du dernier emprunt 6 0/0 remboursables à 1,000 francs.

La Compagnie la Foncière-Vie réalise un grand nombre de contrats d'assurance mixte à capital doublé reposant sur la combinaison suivante: moyennant une prime proportionnelle à l'âge de l'assuré, la Foncière lui garantit un capital payable à lui-même, s'il est vivant à l'échéance stipulée, et lui remet de plus une police d'assurance en cas de décès, payable à ses ayants droit, sans aucun versement ultérieur.

Les polices A B de l'Assurance Financière sont très recherchées, les petits capitalistes se portent avec empressement sur ce titre qui, à des garanties de premier ordre, joint un intérêt annuel de 5 0/0. Nos chemins de fer sont bien tenus.

Nouvelles militaires.

Le projet de mobilisation déposé par le général Boulanger ne sera pas abandonné par le gouvernement. Le général Ferron est, au contraire, décidé à faire cette expérience.

LES MINISTRES DE LA GUERRE

Le général Ferron est le 47^e des ministres qui se sont succédés, depuis 1870, à l'hôtel de la rue Saint-Dominique. En voici la série:

1. Général Le Flô, 4 septembre 1870, 9 mois, 1 jour.
2. De Cissey (1^{er} fois), 5 juin 1871, 1 an, 11 mois, 15 jours.
3. Du Barrail, 20 mai 1873, 4 an, 2 jours.

4. De Cisse (2^e fois), 22 mai 1874, 2 ans, 3 mois, 7 jours.
5. Berthaud, 15 avril 1876, 1 an, 3 mois, 5 jours.
6. De Rochebouët, 20 novembre 1877, 23 jours.
7. Borel, 13 décembre 1877, 1 an, 4 mois.
8. Gresley, 13 janvier 1879, 11 mois, 45 jours.
9. Farre, 28 décembre 1879, 1 an, 10 mois, 16 jours.
10. Campenon (1^{re} fois), 24 novembre 1881, 1 an, 16 jours.
11. Billot, 30 janvier 1882, 4 an, 4 jour.
12. Thibaudin, 31 janvier 1883, 8 mois, 8 jours.
13. Campenon (2^e fois), 9 novembre 1883, 1 an, 2 mois, 4 jours.
14. Lewal, 3 janvier 1885, 3 mois, 3 jours.
15. Campenon (3^e fois), 6 avril 1885, 9 mois.
16. Boulanger, 7 janvier 1886, 1 an, 4 mois, 24 jours.
17. Ferron, 30 mai 1887.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Courses de Saumur

Les Courses de Saumur sont fixées, pour 1887, aux dimanches 7 et mardi 9 août. Le grand Carrousel de l'École de cavalerie aura lieu le lundi 8 août.

D'ici quelque temps, les fêtes ne nous manqueront pas. Ainsi, dans un intervalle de six ou sept semaines, nous aurons :

Dimanche 26 et lundi 27 juin, les courses de Verrie-Saumur ;

Huit jours plus tard, dimanche 3 et lundi 4 juillet, le Concours musical et le Festival ;

La fête du 14 juillet, qui tombe le jeudi cette année ;

Dimanche 7, lundi 8 et mardi 9 août, les Courses de Saumur et le Carrousel.

En outre de ces fêtes, nous pouvons signaler les solennités religieuses.

D'abord, dimanche prochain 12 et le dimanche suivant 19 juin, procession de la Fête-Dieu dans toutes les communes environnantes de Saumur.

Puis l'Assomption ou 15 août, cette vieille fête patronale de la ville de Saumur, tant célébrée pendant un quart de siècle par la municipalité, aujourd'hui oubliée à dessein par nos administrations républicaines. Elle arriva cette année le lundi, six jours après nos fêtes hippiques.

ACCIDENT PAR LE PÉTROLE

Avant-hier soir, vers cinq heures, M. Charles Bonnet, de Cholet, employé chez M. Guérinet, ferblantier-lampiste, rue du Portail-Louis, descendit dans la cave pour les besoins de son service et sans que personne lui en ait donné l'ordre. Là, voulut-il s'assurer du contenu d'un fût de pétrole ou eut-il l'imprudence de le manœuvrer ? on n'en sait rien au juste. Toujours est-il que M. Guérinet, à l'heure du dîner, vers sept heures, s'aperçut de l'absence de son employé et eut l'idée de descendre à la cave. Elle le trouva étendu sans connaissance, à demi asphyxié. Le jeune Bonnet avait tous ses vêtements imprégnés de pétrole.

On suppose que les émanations du dangereux liquide auront provoqué cet accident.

Transporté immédiatement dans sa chambre, hôtel d'Anjou, il reçut les premiers soins des docteurs Besnard et Bouchard.

Aujourd'hui, Charles Bonnet est à la maison de santé de Bagnaux, où son état, bien que sans gravité, demande des soins assidus.

UN EMPOISONNEMENT

La bouillie bordelaise (chaux et sulfate de cuivre) vient de produire un cas d'empoisonnement sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention de ceux qui la manipulent et la répandent sur leurs vignes.

Dernièrement, M. X., demeurant à Bagnaux, avait endossé, pour asperger ses vignes, un simple pantalon de toile. Il avait, paraît-il, à la cuisse une légère écorchure dont il ne s'occupait guère. Le hasard a voulu qu'une goutte de bouillie bordelaise tombât sur son pantalon, juste vis-à-vis

l'écchymose. Le produit sulfaté traversa le tissu et se trouva en contact avec la plaie. Celle-ci prit aussitôt un aspect violacé qui s'étendit de plus en plus, l'inflammation gagna la cuisse et la fit enfler d'une façon inquiétante en lui donnant une teinte noire.

Le docteur, appelé aussitôt, appliqua un traitement énergique et déclara qu'il n'était que temps, l'empoisonnement par sels de cuivre pouvant devenir général d'un instant à l'autre.

Ne serait-il pas utile d'indiquer aux cultivateurs quels sont les premiers réactifs à employer avant l'arrivée du médecin, si semblable cas se produisait chez l'un d'eux ? Il serait bon aussi, pour cette aspersion des vignes aux préparations cuivrées, que le vigneron se préservât les yeux au moyen de lunettes à larges verres.

THÉÂTRE DE SAUMUR

C'est demain, jeudi 9 juin, que la tournée artistique dirigée par l'un de nos plus sympathiques anciens directeurs, M. Emile Marck, jouera *Francillon* sur notre scène.

Nous croyons que le public fera encore le meilleur accueil à cette seconde représentation du grand succès de la Comédie-Française.

Ceux qui n'ont pas vu l'étonnante comédie d'Alexandre Dumas ne voudront pas manquer la nouvelle occasion qui leur est offerte ; ceux qui l'ont vue se feront une fête de la revoir.

La représentation annoncée pour hier soir au théâtre de Saumur n'a pas eu lieu.

Le *Docteur Satan* et la *Femme de Feu* n'auront pu sans doute quitter leurs enfers !

DÉLÉGUÉS CANTONAUX.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Les journaux républicains publient la liste des délégués cantonaux pour l'instruction publique en Maine-et-Loire. Les quatre cinquièmes au moins sont des républicains et souvent des individus répudiés par le suffrage universel. Les hommes qui possèdent la confiance des électeurs et partant des familles ont été mis de côté. Dans les cantons où l'on a pris un ou deux conservateurs, c'est que l'on n'a pu faire autrement. »

» Liberté républicaine ! »

LES PALAIS SCOLAIRES

Il en est des palais scolaires comme du surmenage intellectuel : d'aucuns commencent à trouver qu'on en abuse.

Un journal universitaire, le *XIX^e Siècle*, fait à ce sujet le timide aveu et la significative restriction que voici :

« Nous avons déjà insisté ici sur la nécessité d'aborder au plus tôt l'examen de la loi de finances de l'enseignement primaire. Tous les instituteurs ont le désir bien légitime d'être fixés sur leur sort. La moyenne des traitements a diminué depuis quelques années, bien que les dépenses de l'État se soient progressivement accrues. L'outillage scolaire est en voie d'achèvement, il est temps de songer au personnel, qui commence à se plaindre d'AVOIR ÉTÉ SACRIFIÉ A LA BATISSE. »

« Bâtisse !... » Le mot y est.

Quand se décidera-t-on à arrêter la chose ?

Le maire de Lyon vient de prendre un arrêté rendant obligatoire l'éclairage électrique de la scène, de la salle et des dépendances des établissements suivants : Grand-Théâtre, Célestins, Bellecour, Variétés, Gymnase, Casino, Scala. Un délai de cinq mois est accordé aux propriétaires de ces diverses salles. Passé ce délai, la fermeture de tous les établissements qui ne se seraient pas conformés aux prescriptions de l'arrêté sera immédiatement ordonnée.

UN DRAME... PRESQU'!

Hier soir, entre 9 heures et minuit, un drame épouvantable a jeté la consternation (cliché obligé) dans le quartier du Théâtre. Une bonne d'enfant, précédée d'un bébé, et suivie d'un militaire, descendait le quai en effeuillant religieusement une marguerite. Soudain un cri horrible retentit à ses oreilles, ainsi qu'à celles du militaire : l'enfant venait de tomber dans le gouffre... La bonne, immédiatement, s'offrit une attaque de nerfs. Le militaire, heureusement, était là ; sans

hésiter il s'avança dans le lac. Il était temps, l'enfant perdait pied. Détail épouvantable : à peine le généreux sauveteur avait-il fait deux pas, qu'il était à moitié asphyxié. Heureusement, la bonne, à cet instant suprême, recouvra ses sens.

A ses appels désespérés, plusieurs citoyens courageux, se souvenant des précautions d'usage, volèrent chez le concierge du théâtre, et se munirent du scaphandre et de l'acide phénique que la compagnie du chemin de fer à voie étroite a mis à la disposition de la Ville pour prévenir ces sortes de catastrophes.

Nous ne saurions trop remercier les administrateurs de la paternelle entreprise. Grâce à cette prévoyance, un affreux malheur a été évité. Tous ont été sauvés !

Déjà, nous assure-t-on, l'administration des Ponts-et-Chaussées, à qui incombe en partie la responsabilité de ce dramatique sauvetage, étudie les voies et moyens de faire franchir au barrage du tramway le produit des urinoirs du théâtre.

SAINT-CYR-EN-MOUCG

Nous apprenons à l'instant qu'à la demande de nombreux propriétaires, notre sympathique délégué départemental, M. Bouchard, fera dimanche prochain 12 juin, jour de l'assemblée de Saint-Cyr, une conférence sur les maladies de la vigne et les moyens d'y porter remède.

La conférence aura lieu à 2 heures 1/2, sous la grande tente de l'hôtel du Cheval Blanc, retenue à cet effet.

MM. les dépositaires des différents systèmes de pulvérisateurs ou soufflets sont invités à se transporter avec leurs instruments à Saint-Cyr, où ils pourront expérimenter sous les yeux des intéressés.

Pour le même jour, la société de tir la *Brézenné* organise à Saint-Cyr un grand concours de tir à la Carabine de précision ; il aura lieu de dix heures à cinq heures ; trois cibles, trois catégories.

Le programme sera affiché au lieu du concours.

POITIERS.

M. l'Evêque de Poitiers a adressé à MM. les Curés des six paroisses de la ville une lettre dans laquelle nous lisons :

« Je suis sage de ne pas maintenir, tel qu'il est suivi depuis assez longtemps, le parcours de la Procession générale du Saint-Sacrement dans la ville épiscopale. De nombreuses observations m'ont été faites à ce sujet ; et, soit pour attirer un plus grand concours encore de fidèles, soit pour diminuer la fatigue excessive qui résulte d'une Procession beaucoup trop longue, j'ai décidé que l'on s'en tiendrait désormais à l'itinéraire suivant :

» Rue Saint-Pierre, Saint-Paul, Notre-Dame-la-Petite, du Marché, des Cordeliers, Saint-François, place Saint-Didier, rue de la Regratterie, place Notre-Dame, Grand-Rue-Saint-Etienne, Grand-Rue-Saint-Michel, rue Saint-Savin, place Saint-Pierre. »

EXPOSITION INDUSTRIELLE DE POITIERS

Le *Journal de la Vienne* commence par les lignes suivantes l'un de ses articles sur l'Exposition industrielle :

« MM. Jouteau et Camus ont exposé divers produits pharmaceutiques qui méritent à tous égards d'attirer l'attention, comme, par exemple, les Extraits fluides pour vins de quinquina et toniques, sirops d'écorce d'oranges amères, bourgeons de sapin, chicorée Ipecacuanha, etc. ; les Poudres de canelle, d'iris, de rhubarbe, etc. ; enfin les différentes Pommades hygiéniques. Mais il est surtout un produit qui sera vivement apprécié par toutes les femmes qui aiment leur intérieur et qui en ont l'orgueil, c'est celui que MM. Jouteau et Camus ont nommé le *Lessive-Iris* pour lessiver et blanchir le linge sans l'attaquer.

Les inventeurs affirment qu'en outre de l'économie considérable que le *Lessive-Iris* offre sur tous les procédés connus, il blanchit encore le linge en le parfumant sans l'altérer. Du reste il est généralement en usage dans les hôpitaux où on a reconnu ses merveilleuses propriétés hygiéniques. Le linge blanchi avec son aide est entièrement débarrassé de toute cause de contagion. Ce serait une raison suffisante pour assurer le succès de ce produit, s'il en avait besoin. »

L'Oidium et le Mildew

Beaucoup de nos lecteurs, écrit M. Bouchard dans le *Journal de Maine-et-Loire*, nous ont demandé si l'Eau céleste ou la Bouillie bordelaise pouvaient à la fois combattre le mildew et l'oidium.

Nous répondons NON, les sels de cuivre ne sont pas suffisants pour arrêter le développement de l'oidium, ni même le prévenir.

A l'oidium, il faut le soufre comme au mildew il faut le cuivre. Ces deux parasites ne vivant pas de la même manière sur la vigne, ne peuvent être traités de la même façon.

Nous croyons qu'en distribuant *primièrement* l'Eau céleste ou la bouillie bordelaise dans les vignes que l'on veut défendre, et préférablement dans ce cas l'Eau céleste, puis en souffrant dans les conditions ordinaires, après que l'oxyde de cuivre hydraté est fixé sur la feuille, ce qui arrive quatre heures après la distribution de l'Eau céleste, par un beau temps :

Avec deux applications d'Eau céleste et deux distributions de soufre, aux époques favorables et se succédant les unes aux autres, on se rendra maître de la position.

Tandis que si, au contraire, on commençait par souffrir, on chasserait le soufre semé sur les pampres en projetant l'Eau céleste au moyen d'un pulvérisateur, parce que le soufre ne s'implante pas dans la feuille. Le soufre n'agit pas sur les spores de l'oidium en tant que soufre, son action nocive s'exerce quand il est transformé en acide sulfureux. De même que le cuivre n'agit pas sur les semences du mildew en tant que cuivre, il est nécessaire qu'il soit présenté sous la forme particulière d'oxyde de cuivre hydraté. Et, sous cet état, le cuivre s'empare de la cuticule de la feuille, pénètre en partie dans son milieu, l'excédent reste fixé au dehors assez solidement pour qu'il ne puisse plus être déplacé, même par la projection violente d'un liquide ou d'une poudre sur le pampre.

C'est pour cette raison essentielle qu'il faut, lorsque l'on veut combattre de pair le mildew et l'oidium : 1^o appliquer l'Eau céleste ; 2^o distribuer le soufre.

ENCORE UN ASSASSINAT EN CHEMIN DE FER

Lundi soir, M. de Montgolfier, directeur des aciéries de la marine à Givors, prenait le train direct à la gare d'Orléans, à Bordeaux.

Arrivé sous les tunnels de Lormont, un individu qui se trouvait seul avec M. de Montgolfier dans son compartiment de première classe se précipita tout à coup sur lui et le frappa violemment à coups redoublés sur la tête et sur la figure avec un casse-tête en acier.

Aveuglé par le sang, M. de Montgolfier essaya de se défendre ; mais, frappé de nouveau, il réunit le reste de ses forces pour ouvrir la portière et tenter de fuir le long du marchepied.

Cependant, les voyageurs de la voiture suivante, entendant du bruit, s'étaient mis à la portière, et, voyant venir un homme tout inondé de sang et se tenant à peine, s'empressèrent d'ouvrir leur compartiment où M. de Montgolfier, à peine introduit, tomba comme une masse.

Le train entrant en gare de La Grave. On s'empressa de soigner le blessé pendant qu'on s'emparait de l'assassin, un nommé Blancher, natif d'Alais.

Cet individu a été amené à Bordeaux et écroué. Quant à M. de Montgolfier, il a été conduit à l'hôpital. Il ne porte pas moins de 25 blessures.

M. DUBESNEL — ÉPICERIE CENTRALE —

nous prie d'informer nos lecteurs qu'il recevra, d'ici 2 ou 3 jours, un nouvel arrivage de *Tortues Terrestres*, qui seront vendues aux prix de 75 c., 1 fr., 1 fr. 25 et 1 fr. 50, selon grosseur.

Théâtre de Saumur

TOURNEE ARTISTIQUE en FRANCE et à l'ÉTRANGER
EMILE MARCK et L. DARENBOURG, directeurs.

JEUDI 9 juin 1887.

FRANCILLON

Pièce en 5 actes, d'Alexandre Dumas fils.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e BLANCHET, notaire à Angers, rue du Mail, 83, successeur de M^e CHAPIN; et de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clement-des-Levés.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Au gré des acquéreurs,

DIVERS IMMEUBLES

Situés communes des Rosiers, Saint-Clement-des-Levés et la Menitré;

Comprenant: château, réserves et diverses fermes, métairies et closeries, le tout d'une contenance d'environ 122 hectares.

Revenu: 21,000 fr.

S'adresser, pour traiter, auxdits notaires, ou à M. FRANÇOIS, expert à Gennes, qui se trouvera tous les vendredis à Gennes et tous les dimanches aux Rosiers, hôtel de la Poste, de midi à 3 heures. (404)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable,

En totalité ou par lots,

Le dimanche 17 juillet 1887, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON,

UNE PROPRIÉTÉ

Située à Saumur, rue Gambetta,

Comprenant une vieille maison récemment restaurée, cour, vaste magasin, remises, hangars et jardins.

Cette propriété, d'une superficie totale de 1,100 mètres environ, a sur la rue une façade de 18 mètres.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LIBAUD, avoué-licencié à Chinon.

A VENDRE

Par adjudication et aux enchères publiques, à titre de licitation,

En 70 lots,

Sur les mises à prix s'élevant à 95,566 fr., avec faculté de réunion.

BATIMENTS

Terres, Prés & Vignes,

Sis communes de Bourgueil et de Saint-Nicolas-de-Bourgueil (Indre-et-Loire),

Dépendant de la succession de M. Armand-Gustave LEJOUTEUX, en son vivant propriétaire à Bourgueil.

L'ADJUDICATION aura lieu en la Mairie de Bourgueil et par le ministère de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil, le MARDI 14 JUIN 1887, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu.

Pour insertion sommaire, Signé: LIBAUD.

(351) Avoué-licencié.

Etude de M^e DOUET, notaire à Beaufort (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Un Four à Ours

Avec tous ses accessoires.

BONNE OCCASION.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser audit notaire.

Etudes de M^e CHARLES-THEOPHILE BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cenrière, n° 12,

et de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevrault.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Sur conversion de saisie,

DE DIVERS

IMMEUBLES

Situés communes de Saint-Hilaire-Saint-Florent, Rou-Marson, Chenehutte-les-Tuffeaux et Verrie.

EN 47 LOTS.

Sur la mise à prix totale de quatre-vingt-treize mille six cent dix francs, ci... 93,610 fr.

Ces immeubles ont été saisis sur M. Eugène MOREAU-BARRIER père, propriétaire à la Tour-de-Ménive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 12 juin 1887, à midi, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, salle de la Justice de paix, par le ministère de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevrault.

Voir, pour le détail, les affiches apposées et l'insertion du 23 mai 1887 à l'Echo Saumurois.

S'adresser, pour les renseignements:

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cenrière, n° 12; 2° A M^e ROULLEAU, notaire à Fontevrault, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Après décès.

Le DIMANCHE 12 JUIN 1887, à midi, au Pont-Fouchar, commune de Bagnoux, en la maison où est décédé M. RAIMBAULT.

Il sera, par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, procédé à la vente des meubles dépendant de la succession de M. RAIMBAULT.

Il sera vendu notamment:

Literie, linge, argenterie, meubles meublants, batterie de cuisine et quantité d'autres objets, et un grand nombre de volumes.

On paiera comptant. (395)

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques,

A la requête de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.

Le VENDREDI 10 JUIN 1887, à une heure du soir, à Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55,

Il sera vendu:

Bois de lit, armoire, commode, lit en fer, tables, chaises, glaces, sommier, matelas, objets de literie, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, cuisinière en fonte, lessiveuse, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montoreau.

Vente Mobilière

Après décès.

Le DIMANCHE 19 JUIN 1887, et jours suivants s'il y a lieu, à midi, en une maison située à Gaure, commune de Varennes, habitée autrefois par M^{me} veuve Mil-onneau, ci-après nommée,

Il sera procédé par M^e BRETON, notaire à Varennes, à la vente aux enchères publiques de divers meubles, objets et effets mobiliers, dépendant de la succession de M^{me} Jeanne MOUSSARD, veuve de M. Joseph MILSON-NEAU.

On vendra notamment:

Vaisselle, ustensiles de cuisine, tables, armoires, chaises, huches, buffets, coffres, bahuts, lit, fûts divers et bouteilles vides en assez grande quantité, bouteilles de terre, planches à bouteilles, pressoir, cuvier, échelles, bois et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus dix centimes par franc applicables aux frais.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1887,

UNE MAISON

AVEC JARDIN

Rue de Bordeaux, n° 17.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1887

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Pânes, n° 10,

Avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

UNE MAISON

A Saumur, rue Dacier, n° 28.

S'adresser à M. LECOY, avoué à Saumur, 14, rue du Temple.

Belle occasion. — Jolie Charrette anglaise. Harnais, Cheval 1/2 sang normand origine, trotteur, quatre ans faits. A VENDRE chez MALNEUX, dresseur, Angers, pont Saint-Léonard.

IMPRIMERIE PAUL GODET

A VENDRE

ROGNURES

Pour emballages, Blanches ou de couleur.

Très belle Occasion

Landau à Vendre

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

Un Magasin de Lingerie

Et Confection

Situé au centre du commerce.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame, Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

M^e LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12, demande de suite un petit clerc sachant bien écrire.

Grande Liquidation

M. COLOMBEL, désirant se débarrasser de tous les papiers peints qu'il a encore en magasin, fait une liquidation générale à des prix excessivement bas. (368)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.
VIN BLANC supérieur... 65 fr.
id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

BOULANGERIE VIENNOISE

DECHEZELLE-ROBIN

67, quai de Limoges, 67

Panification Française et Etrangère

Entrepôt de Son et de Levure.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat

BUREAU CENTRAL: rue Dacier, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 JUIN 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	81 92	81 90	Est	777 50	775	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	525	527
3 % amortissable	84 35	84 20	Paris-Lyon-Méditerranée	1230	1230	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520	520	Est	382	382
3 % (nouveau)			Midi	1158 75	1165	1865, 4 %	527 50	525 50	Midi	397	397 50
2 1/2 %	103 60	103 50	Nord	1550	1546 25	1869, 3 %	414	413 75	Nord	403	404
2 1/2 % (nouveau)	108 85	108 75	Orléans	1290	1292 50	1871, 4 %	399	401	Orléans	397 50	398
Obligations du Trésor	512	515	Ouest	865	855	1875, 4 %	514 25	514 25	Ouest	395	396 50
Banque de France	4120	4120	Compagnie parisienne du Gaz	1345	1350	1876, 4 %	515	515	Paris-Lyon-Méditerranée	391	394 50
Société Générale		455	Canal de Suez	2042 50	2047 50	Bons de liquid. Ville de Paris	523	523 75	Paris-Bourbonnais	392	395
Comptoir d'escompte	1020	1020	C. gén. Transatlantique	513 75	512 50	Obligat. communales 1879	480	479	Canal de Suez	587 75	585
Credit Lyonnais	565	565	Russe 5 0/0 1870	101 50	101 55	Obligat. foncières 1879 3 %	478	477			
Credit Foncier, act. 500 fr.	1378 75	1380				Obligat. foncières 1 83 3 %	384 50	386			
Credit mobilier	295	305									